

MAINE ET LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2024-164

CANTON
CHALONNES SUR LOIRE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE
CHALONNES SUR LOIRE

ARRETE DU MAIRE MODIFICATIF

Portant modification des dates d'enquête publique et de permanences en mairie du commissaire enquêteur stipulées dans l'arrêté n°2024-157 du 10 juin 2024, relatif à l'ouverture d'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Maire de la commune de Chalonnnes-sur-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L. 153-19 et s. et R. 153-8 et s.,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-9 et suivants,

Vu l'arrêté du Maire n°2024-157 du 10 juin 2024,

CONSIDERANT que l'arrêté du Maire n°2024-157 du 10 juin 2024 ne permettait pas de respecter une publicité de l'avis d'enquête publique dans les journaux Ouest-France et Courrier de l'Ouest de « Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête » (article L123-10 du code de l'environnement),

CONSIDERANT qu'un ERRATUM visant le présent arrêté est publié en parallèle dans les journaux susvisés (Ouest-France et Courrier de l'Ouest) pour informer le public de cette modification,

ARRETE

L'arrêté de Madame le Maire n°2024-157 du 10 juin 2024 est modifié comme suit :

L'Article 1 : OBJET, DATE ET DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE est modifié comme suit :

L'enquête publique unique est organisée pour une durée de 33 jours consécutifs, du 27/06/2024 à 9h au 29/07/2024 à 17h30, afin de recueillir les observations du public.

L'Article 3 : MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC est modifié comme suit :

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur, jusqu'au 29/07/2024 : (...).

L'Article 4 : PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR est modifié comme suit :

3 permanences d'accueil du public et de recueil des observations, en présence du commissaire-enquêteur sont planifiées :

- ✚ le jeudi 27 juin de 9h00 à 12h00, salle du Conseil, Mairie de Chalonnnes-sur-Loire
- ✚ le mercredi 10 juillet de 14h30 à 17h30, salle du Cadastre, Mairie de Chalonnnes-sur-Loire
- ✚ le lundi 29 juillet de 14h30 à 17h30, salle du Cadastre, Mairie de Chalonnnes-sur-Loire

Fait à CHALONNES SUR LOIRE, le 14 juin 2024.

Marie-Madeleine MONNIER,
Maire de CHALONNES SUR LOIRE.

